

DEMOGRAPHIE

Les résultats du recensement effectué en début d'année 2011 (dont les données ne seront effectives qu'en 2013) révèlent que Luc-sur-Mer compte 3172 habitants, tandis que la population était de 3227 habitants en 2008.

Sur la dernière dizaine d'années (entre 1999 et 2011), la hausse a été de 4,3%, similaire à celle de la période 1990-1999 qui était de 4,7%.

Parallèlement, le nombre de résidences principales a progressé de 12,2% entre 1990 et 2007, passant de 1266 à 1421, tandis que le nombre de résidences secondaires diminuait, phénomène continu depuis 1982 (864 résidences secondaires en 1982, 708 en 2007).

Il s'explique par la transformation de résidences secondaires en résidences principales qui participent, avec les constructions, à l'augmentation de ces dernières.

Ces éléments sont extraits, pour une part, du récent recensement, pour l'autre, du rapport de présentation rédigé par le cabinet d'urbanisme « Aménageo » dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, qui sera exposé publiquement, salle Brummel, lundi 27 juin à 19h. Ce document souligne également que « les jeunes adultes » sont moins nombreux à Luc que dans la Communauté de communes et la nécessité d'augmenter le nombre d'appartements, ainsi que les logements intermédiaires, pour leur offrir la possibilité de demeurer dans notre commune.

LA PLAGES

Jérôme BIGNON, Président du conservatoire du littoral, Président de « Rivages de France » :

« La présence des déchets en mer et leur échouage sur les plages est un phénomène récurrent qui n'épargne aucune de nos côtes. Les Grenelle, de l'environnement et de la mer, ont investi cette problématique au sein de comités opérationnels. Ceux-ci ont élaboré un plan de réduction et de gestion des macro-déchets et certaines des conclusions ont été reprises dans le livre Bleu des engagements du Grenelle de la mer. Ces travaux sont actuellement prolongés par le comité opérationnel Fonds macro-déchets du Grenelle de la mer dont l'un des objectifs est de valoriser les bonnes pratiques, incluant le nettoyage raisonné des plages.

Depuis 2006, le Conservatoire du littoral et Rivages de France se sont mobilisés pour interpellier les collectivités territoriales littorales sur la nécessité d'un nettoyage écologique des plages. Soutenu par Veolia Environnement, ce programme vise à inciter à la mise en œuvre d'une politique de gestion globale des plages.

Les plages sont des espaces touristiques d'importance, mais aussi des milieux fragiles abritant une biodiversité remarquable. Une grande partie du littoral français est confrontée à l'érosion côtière et l'élévation attendue du niveau de la mer aggravera le processus. Dans un souci d'améliorer continuellement la qualité des plages, il est nécessaire d'intégrer leur fonctionnement écologique dans les modes de gestion. »

Sophie Leméteyer, de l'école de voile, notre conseillère technique en cette matière, explique en détails, dans ce bulletin, l'intérêt d'un nettoyage raisonné de la plage, dont les modalités peuvent varier en fonction du type de plage.

Le conservatoire du littoral propose de distinguer :

- La plage à forts enjeux touristiques
- Les plages à forts enjeux environnementaux
- Les plages à très forts enjeux environnementaux

Compte tenu de sa fréquentation et de la présence de la digue (par opposition aux plages bordées de dunes), notre plage doit être classée comme zone à très forts enjeux touristiques.

Concrètement, dès cet été, le nettoyage manuel sera privilégié et nous tenterons de limiter le recours au goémonier (râteau tracté) pour préserver « la laisse de mer » autant que possible. Les modifications seront progressives et nous nous efforcerons de les adapter aux situations constatées, en fonction des marées, des apports marins et de la quantité de déchets anthropiques.

Bref, notre plage sera nettoyée quotidiennement, avec attention, en considérant notamment que les algues, sauf apport considérable (de surcroît en décomposition), ne constituent pas une pollution mais un élément naturel des plages iodées de la Côte de Nacre.

Bon été à tous...et pour débiter, rendez-vous au grand pique-nique le 26 juin, sur la digue.

Le Maire,

Patrick LAURENT